



Vente de maison argent bloqué chez le notaire

Par **Cantais**, le **01/10/2023** à **17:54**

Bonjour ma maison a été vendue le 12 mai 2023 mon ex a bloqué les fonds pour payer toutes les dettes le notaire a eu tous les papiers nécessaires et à payer toutes les factures et depuis j'ai reçu 20 000 depuis la vente .

Le notaire a-t-il le droit de continuer de garder l'argent quand tout est payé ne doit-il pas partager le reste de la somme en 50/50 merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **01/10/2023** à **21:42**

Bonsoir et bienvenue

A partir du moment où votre ex donne une mainlevée au notaire et que celui-ci a purgé toutes les positions éventuelles de créanciers ainsi que les taxes et droit de publication au fichier, il devrait régler.

J'en déduis qu'il y a peut-être encore un blocage, mais lui seul vous le dira.